

DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

LYON - VALENCE - VILLEFRANCHE



LE MÉTIER

L'Accompagnant Éducatif et Social est un travailleur social qui intervient, au quotidien, auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de leurs familles.

Il doit pouvoir réaliser un accompagnement social au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité. Il soutient la personne dans la définition et la mise en oeuvre de son projet de vie.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement doivent contribuer à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.



PRISE EN CHARGE

- **Financement par le Conseil Régional Auvergne Rhône - Alpes :**
 - 24 places à Lyon,
 - 12 à Villefranche et Valence,sont réservées aux meilleurs candidats à la sélection. Dans ce cas, c'est la Région qui prend en charge l'intégralité du coût de la formation,
- **Financement par l'employeur :**
Tout candidat admissible (>10/20 à la sélection) et ayant un employeur potentiel qui accepte de prendre en charge financièrement la formation peut entrer en formation. Plusieurs options sont possibles : contrat de professionnalisation, plan de formation...
- **Financement Pôle Emploi.**

Secteurs d'activité :

- Domicile des personnes aidées,
- Etablissements ou services d'accueil ou d'hébergement,
- Etablissements d'enseignement scolaire et professionnel, d'activité de la vie sociale et de loisir.



ACCÈS À LA FORMATION

Aucun diplôme préalable n'est requis

Les candidats doivent :

- Avoir 18 ans au démarrage de la formation

Épreuves de sélection :

- Épreuve écrite d'admissibilité : questionnaire d'actualité comportant 10 questions

Sont dispensés de cette épreuve les candidats titulaires de certains diplômes, certificats ou titres ainsi que les lauréats de l'Institut du service civique

- Épreuve orale d'admission : entretien avec un jury

Sont dispensés des épreuves de sélection :

Les titulaires d'un DEAVS ou d'un DEAMP

Les titulaires d'un DEAES qui souhaitent s'inscrire dans une autre spécialité que celle acquise au diplôme d'État

Ce diplôme est accessible par la VAE

L'ÉQUIPE ARFRIPS EST À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES



INSCRIPTION ET SÉLECTION

Une pré-inscription en ligne est obligatoire sur www.arfrips.fr

Informations et documents disponibles :

- Sur www.arfrips.fr
- Au **04 78 69 90 90** - selection@arfrips.fr
- Par courrier (joindre une enveloppe format A4, timbrée et libellée à vos nom et adresse)



DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

LYON - VALENCE - VILLEFRANCHE



LA FORMATION

La formation s'étend sur 12 mois :

Formation théorique : 525 h dont 147 h pour la spécialité

Formation pratique :

- 840 h (3 stages dont 1 de 245 h minimum en lien avec la spécialité choisie) pour les apprenants financés par la région,
- 140 heures de stage pour les personnes en situation d'emploi.

Le DEAES est structuré autour d'un socle commun de compétences et de trois spécialités :

- Accompagnement à la vie à domicile,
- Accompagnement à la vie en structure collective
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire.

Le titulaire du DEAES peut acquérir une spécialité complémentaire en suivant le parcours de formation correspondant, soit 147 h de formation théorique et 175 h de stage sur un terrain professionnel en lien avec la spécialité choisie.



LE DIPLÔME

Un Diplôme d'État de niveau V est délivré par la D.R.D.J.S.C.S. avec mention de la spécialité acquise. Les candidats doivent valider chaque domaine de formation par une note de 10/20 minimum.

Ce diplôme constitue un premier niveau de qualification.

Possibilité d'obtention du DEAES par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).



CONTENU DE LA FORMATION

L'enseignement théorique s'articule autour de 4 domaines de formation (DF) :

- **DF 1** : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale : 126 h « socle » et 14 h de spécialité
- **DF 2** : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité : 98 h « socle » et 63 h de spécialité
- **DF 3** : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés : 63 h « socle » et 28 h de spécialité
- **DF 4** : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne : 70 h « socle » et 42 h de spécialité



LIEUX DE FORMATION

LYON
VALENCE
VILLEFRANCHE



CONTACT

04 78 69 90 90 – info@arfrips.fr

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

ECOLE
ROCKEFELLER

arfrips